Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID: 044-214400350-20231127-DL_2023_11_28-DE



Nombre de conseillers en exercice : 33

Votants: 33 Abstentions: Pour: 33 Contre:

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL Katell ANDROMAQUE Jean-Noël LEBOSSE Noelle CORNO Laurent GODET Muriel DINTHEER Philippe LE DUAULT Camille BRANCHEREAU Laurent BREZAC Laurence RANNOU Viviane CAPITAINE Frédéric CHATELLIER Claude LEFORT **Denis BRIANT** Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER Eric NOZAY Nathalie LEBLANC Sylvie LAJEANNE Philippe RODRIGUES ThérèseTRESPEUCH Oscar NAVARRO Charlotte PERCHER **Erwan BOUVAIS** Annie LE GAL LA SALLE Christophe BOUVIER-BRAULT Myriam BASOSILA MBEWA Christian GUILLEMINEAU Bénédicte de LANTIVY Sébastien ROUSSEL

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle **CORNO**

Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID: 044-214400350-20231127-DL_2023_11_28-DE

ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE, DEPARTEMENTALE ET REGIONALE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COS 44

DL_2023_11_28

Madame CORNO expose:

Dans le cadre de la promotion du 1er janvier 2024, 23 agents remplissent les conditions d'attribution de la médaille d'honneur communale, départementale et régionale (11 médailles d'argent, 8 médailles de vermeil et 4 médailles d'or).

A cette occasion, la Ville a décidé de verser une prime aux récipiendaires :

- 230 € pour la médaille d'argent,
- 460 € pour la médaille de vermeil,
- 535 € pour la médaille d'or.

Cette prime devant être allouée par l'intermédiaire du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique (COS 44 − 3 boulevard de la Loire − CS 40315 − 44203 NANTES CEDEX 2), il convient d'attribuer à cet organisme une subvention d'un montant équivalent à celui des primes dont peuvent bénéficier les agents, soit un montant total de 8 350 €.

Cette somme constitue un maximum et sera versée en fonction de la liste définitive fixée par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Vu l'avis de la commission ressources en date du 13 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 8 350 € au Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, étant entendu que ce montant constituant un maximum, il sera ajusté au moment du mandatement en fonction de la liste définitive des récipiendaires fixée par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique;
- 2. DE DEMANDER au COS 44 de reverser cette somme aux agents de la Ville sur la base de la liste qui lui sera communiquée ;
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, Le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire,

Pour extrait certifié conforme,

FABRICE ROUSSEL

CHRISTIAN GUILLEMINEAU

Conseil Municipal du lundi 27 novembre 2023 – DL_2023_11_28

2/2